

|  |  |
| --- | --- |
| Place BarbarineBP 1039110 Salins-les-Bains03 84 73 04 6303 84 73 30 43 |  |

Madame, Monsieur,

Voici comme vous l’avez demandé une **documentation sur nos cures thermales**, ainsi qu’un **dossier de réservation**.

Pour réserver votre cure thermale il faut :

* - **effectuer une demande de prise en charge** de cure thermale, préalablement remplie par votre médecin traitant, auprès de votre caisse d’assurance maladie (compter un délai d’1 mois minimum pour l’obtenir). Dès réception de cette dernière, vous devez vérifier le nom du bénéficiaire, la station thermale, l’orientation thérapeutique, l’année de validité (la prise en charge est valable jusqu’au 31 décembre. Cependant si elle est délivrée en octobre ou novembre, elle ne sera valable que jusqu’au 31 mars de l’année suivante) En cas d’erreur vous devez contacter votre caisse d’assurance maladie. Vous pouvez adresser votre demande de prise en charge dès le mois de décembre 2021 à votre caisse d’assurance maladie (cette dernière sera valable toute l’année civile 2022).

**IMPORTANT**: Toute personne n’ayant pas sa prise en charge le 1er de jour de cure sera dans l’obligation de s’acquitter de la totalité des frais puis de se faire rembourser par sa caisse d’assurance maladie et sa mutuelle (même si la prise en charge est reçue par l’assuré pendant la cure).

 **- réserver, parallèlement et sans attendre votre place en nous adressant** le dossier ci-joint dûment complété avec les coordonnées de votre médecin prescripteur, ainsi **qu’un chèque d’arrhes de 75 €** libellé à l’ordre des Thermes de Salins les Bains. (**Si vous êtes pris en charge à 100%, ces arrhes ne sont pas exigées).** Les 75 € seront déduits de la partie mutuelle et du complément tarifaire qu’il vous restera à régler en fin de cure. (Aucune réservation par téléphone ne sera prise en compte)

Nous pouvons vous accueillir, dans la limite de nos disponibilités, pour **une cure de 3 semaines** **consécutives chaque lundi entre le 7 mars et le 14 novembre** **2022**. Les cures se dérouleront le matin du lundi au samedi (compter en moyenne 2 heures 30) avec des arrivées en cure entre 6h30 et 9h15 maximum.

Dès réception de votre dossier, nous vous adressons une confirmation de votre inscription (si la date ne convient pas nous vous rappelons immédiatement).

Dès lors et pour nous permettre d’organiser au mieux vos horaires, vous devez consulter un médecin de la station au minimum 1 mois avant le début de la cure suivant votre éloignement géographique (rayon de 80 km). Dans le cas contraire, prendre rendez-vous pour le 1er jour de votre cure et nous communiquer l’heure de ce dernier.

Merci de prendre rendez-vous directement avec le cabinet du médecin (cf liste informations pratiques).

**Concernant la COVID 19 et selon la loi en vigueur au moment de votre cure, les conditions d’accès aux Thermes peuvent être modifiées (obligation du passe sanitaire, port du masque dans les zones communes…)**

Nous restons à votre disposition pour parfaire vos conditions d’accueil et de séjour.

Infos cures : 03 84 73 30 43 ou cures@thermes-salins.com

Au plaisir de vous accueillir dans notre établissement prochainement, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

L’Equipe de ThermaSalina

Dossier 2022



